



Comité Régional Grand-EST **Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine**

Adresse postale : 15 Boulevard de la Paix - BP. 11215 - 51058 REIMS cedex
Siège social : 2 rue Drouin, 54000 NANCY
Mail : crgecgt@orange.fr

Tél : 03 26.88.23.04



COMMUNIQUE DU COMITE REGIONAL CGT GRAND-EST

Scandale à la sécu! Quand les cotisations des assurés sociaux servent à payer les baisses de chiffres d'affaires des entreprises !

C'est un décret dont personne ne parle qui en est la cause. Pas un journal, pas un média, pas une source journalistique n'en fait écho.

Pourtant, lorsque l'affaire est présentée dans les Conseils des CPAM (Caisses Primaires d'Assurance Maladie), les réactions ne se font pas attendre et elles sont loin d'être dans le calme et l'acceptation.

Dans les faits, il s'agit ni plus ni moins de compenser les chiffres d'affaires des professions libérales (médecins généralistes, infirmières, kinés, etc) mais aussi des entreprises telles celles du Transport Sanitaire Privé (ambulances), des taxis, des pharmacies... amoindris par la baisse de leur activité générée par la pandémie COVID-19.

En clair, tout entrepreneur ou libéral concerné qui en fait la demande, sera compensé financièrement en fonction du chiffre d'affaire habituel et des pertes constatées.

Le tout évidemment à la charge de la sécu, donc des assurés, lesquels à qui on demande, dans la même période Coronavirus, de se serrer la ceinture sur les (dé)remboursements !

Pire, il s'agit là, de jouer le rôle des assureurs privés chez qui les professions libérales en particulier, ont fait le choix de ne pas souscrire de contrat lié aux pertes de chiffres d'affaires. Ces mêmes professions libérales (mais les autres aussi) qui sont tant attachées à leur liberté d'installation et d'auto-gestion que caractérise leur statut !

C'est le monde à l'envers !

La sécu qui devient le pôle emploi des employeurs et/ou l'assureur particulier des contrats non-souscrits volontairement dans le secteur privé, ce n'est pas qu'un mauvais rêve, c'est la réalité en ce moment !

A l'initiative de la CGT, des motions seront envoyées à la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) mais aussi au gouvernement pour dénoncer ce système des plus scandaleux !

A noter que le Conseil de la CPAM67 et celui de la CPAM52 ont voté à l'unanimité ces motions, ce qui veut dire que le collège employeurs a voté comme le collège salariés en plus du collège "personnes qualifiées".

De là à dire que le patronat se déchire sur le sujet, il n'y a qu'un pas !

Affaire à suivre donc....

Nancy, le 24 juin 2020

Jérôme MARCEL
Administrateur du CRGE CGT